

2017

Rapport annuel
**Le risque maîtrisé,
l'avenir assuré**



MEMBRE
DU RÉSEAU
globus
assurances et services

Assinco 

Filiale du Groupe BGFIBank

Sommaire

| | | | |
|---|----------|---|-----------|
| LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 1 | LE RAPPORT FINANCIER | 12 |
| | | Le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | 12 |
| AU CŒUR DES ACTIVITÉS D'ASSINCO | 2 | Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées | 14 |
| Aperçu général | 2 | Bilan au 31 décembre 2017 | 16 |
| Nouvel encadrement tarifaire de l'assurance RC automobile | 3 | Compte d'exploitation générale au 31 décembre 2017 | 18 |
| Deux clients d'Assinco témoignent de la qualité des services rendus | 5 | Compte général de pertes et profits au 31 décembre 2017 | 20 |
| Les principaux indicateurs de gestion | 6 | Les engagements réglementés et leur couverture – dommage | 22 |
| La composition du capital d'Assinco S.A. | 7 | Calcul de la marge de solvabilité – dommage | 23 |
| Extraits du bilan social au 31 décembre 2017 | 7 | | |
| L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE | 8 | LES RÉSEAUX D'ASSINCO | 24 |
| Les organes de gouvernance | 8 | | |
| L'organigramme | 9 | | |
| Les instances de gouvernance | 10 | | |



Se transformer
pour optimiser
la **performance**.

Groupe BGFIBank

1 Le mot du Président du conseil d'administration

ASSINCO EST LA SEULE À AVOIR REGAGNÉ
DES PARTS DE MARCHÉ ET S'EST HISSÉE
AU SECOND RANG PARMIS LES COMPAGNIES IARDT,
POUR LA PREMIÈRE FOIS DE SON HISTOIRE

L'exercice 2017 a été marqué par un environnement conjoncturel difficile et une performance remarquable de la compagnie. Malgré les difficultés rencontrées par l'ensemble des compagnies du marché et la concurrence accrue, la mise en œuvre satisfaisante de notre plan d'actions nous a permis de nous différencier et d'optimiser la rentabilité de l'entreprise.

Le marché des assurances IARD a connu un recul significatif de 11 %. Dans cet environnement, notre compagnie a connu une croissance de 29% de son chiffre d'affaires.

Par conséquent, elle est la seule à avoir regagné des parts de marché et s'est hissée au second rang parmi les compagnies IARDT, pour la première fois de son histoire.

Toutefois, des étapes clés de la refondation restent à mettre en œuvre selon notre plan stratégique 2017-2019.

La migration du système d'information vers une nouvelle application automatisée et plus performante s'est achevée avec satisfaction. La démarche qualité devra améliorer la qualité de service et la satisfaction de nos assurés.

Richard Auguste ONOUIET
Président du conseil d'administration

› Le nouveau visuel institutionnel « Depuis 20 ans je suis serein, mon assureur s'occupe de tout » orne la façade du siège en soulignant la pérennité d'Assinco.



2 Au cœur des activités d'Assinco

Aperçu général

UN ASSUREUR RECONNU POUR LE RESPECT DE SES ENGAGEMENTS

Créée en 1997 et filiale du Groupe BGFIBank depuis 2011, Assinco est une compagnie d'assurances IARDT (Incendie, Accident, Risques Divers et Transport) qui, avec 24% du marché, se situe au 2^e rang sur sept compagnies d'assurance IARD gabonaises. Avec 63 collaborateurs dont l'âge moyen est de 40 ans, cette filiale du Groupe BGFIBank spécialisée dans l'assurance, forte de ressources humaines dynamiques et de fonds propres très importants (plus de 10 milliards de FCFA), est en capacité d'affronter les difficultés conjoncturelles tout en préparant son développement avec notamment la mise sur le marché de produits de bancassurance.

Assinco est connue et reconnue sur le marché par les courtiers, les réassureurs, les intermédiaires, les professionnels et les particuliers pour son professionnalisme et le respect de ses engagements.

Assinco est membre du réseau panafricain Globus* constitué de sociétés d'assurances sans lien capitalistique entre elles. Les compagnies membres mettent en commun leurs ressources commerciales et techniques afin de conquérir de nouveaux comptes, de nouveaux territoires et conclure des partenariats commerciaux.

Assinco bénéficie de collaborateurs polyvalents qui se répartissent par grands pôles : les risques d'entreprises d'un côté et les risques de particuliers de l'autre avec une personne dédiée aux grands comptes particuliers.

Ce sont les entreprises industrielles qui constituent le cœur de cible d'Assinco. La compagnie leur propose les produits assurances incendie, responsabilité civile et bris de machines ; assurance des flottes sociétés en automobile ainsi qu'assurance santé pour les groupes de plus de 30 personnes.

Vis-à-vis de la clientèle des particuliers, Assinco se positionne avec des produits et services *mass market*.

D'importantes formations des managers et de la force de vente ont été déployées en 2017 afin de renforcer la vision transversale des activités et le dynamisme commercial.

Assinco conserve le même positionnement en matière de bancassurance avec le développement du produit « Protection Saphir » conçu spécialement pour la clientèle Loxia. Des synergies similaires sont à l'étude avec Finatra et BGFIBank Gabon. Mais d'ores et déjà, les clients de cette dernière entité sont accompagnés par Assinco pour la sécurisation de leurs activités et investissements ainsi que la protection de leur patrimoine.

En 2017, Assinco a fêté 20 ans de présence sur le marché gabonais des assurances. Un cocktail commercial a été organisé au mois de mai 2017 à l'intention des clients, partenaires, collaborateurs et des actionnaires. Une occasion privilégiée pour se positionner en opérateur de référence et en partenaire de confiance, proche de ses assurés.



* Globus est un réseau fédéré de plus d'une trentaine de compagnies d'assurances africaines. Il propose une offre globale d'assurances dans une Afrique multilingue avec des polices et des cotations harmonisées. Centre de compétences transnationales, premier réseau d'assurances panafricain, Globus se positionne comme un interlocuteur unique en matière d'assurances pour des pays ayant des droits des sociétés et des législations différentes. (www.globus-network.com)



Nouvel encadrement tarifaire de l'assurance RC automobile



Afin de réguler des pratiques concurrentielles jugées trop agressives mais aussi pour un meilleur équilibre technique du marché, la direction nationale des assurances (DNA du ministère de l'Économie) a jugé nécessaire d'harmoniser la tarification de cette garantie obligatoire.

Applicables au 1^{er} janvier 2018 à l'ensemble des opérateurs du marché gabonais, des dispositions transitoires ont été acceptées par l'ensemble des parties prenantes. Ce barème vise essentiellement à encadrer les réductions tarifaires. Il est assorti de six décisions :

- 1** La prime de responsabilité civile (RC) est maintenue à son niveau dans le tarif actuel avec respect des seules réductions techniques que sont le BNS* et la réduction flotte.
- 2** La prime Défense et Recours (DR) est facturée à 10% de la prime RC.

3 Le taux maximum du BNS applicable aux flottes est maintenu à 15%, quel que soit le nombre des véhicules.

4 Le taux maximal de réduction commerciale sur les garanties « Dommages, Vol, Incendie et Bris de Glaces » est de 25% pour les particuliers. Pour les flottes d'entreprises, 30% jusqu'à 29 VTM**, à partir de 30 VTM 35%, au-delà de 100 VTM 40%. Les franchises restent inchangées.

5 Pour les souscriptions au tiers en mono : application du tarif avec un bonus maximum de 20%.

6 Toutes les autres dispositions du tarif restent de vigueur, y compris les règles de courtes durées des primes.

*BNS : bonus

**VTM : véhicule terrestre à moteur

Un anniversaire qui a correspondu à une évolution du logo d'Assinco, désormais plus proche de l'univers graphique de son actionnaire de référence en partageant, en plus des valeurs, l'étoile qui fixe le même cap : celui de l'excellence. Le nouveau visuel institutionnel « Depuis 20 ans je suis serein, mon assureur s'occupe de tout » orne la façade du siège en soulignant la pérennité d'Assinco.

L'année 2017 aura donc été une année de refondation de son image et de son identité mais également de sa démarche commerciale, fondée sur le concept de proximité. Les différents bâtiments précédemment épars

ont été regroupés sur un site qui accueille désormais le siège social et un espace conseil, distants l'un de l'autre de moins de 20 mètres. Le bâtiment espace conseil qui centralise les ressources dédiées aux clients est désormais plus moderne, plus ergonomique et plus professionnel. Dans ce nouveau contexte, l'objectif assigné aux équipes est clair : qualité du service et satisfaction du client.

L'exercice 2017 a été caractérisé par la titrisation de la créance d'Assinco sur l'État, mais également par un recul du chiffre d'affaires du marché de l'assurance de 11%.

EN 2017, UNE CROISSANCE EXCEPTIONNELLE DE 29% !

Malgré ce contexte dégradé, Assinco a regagné des parts de marché et des clients prestigieux avec une croissance très importante de 29%. La titrisation de la créance de l'État gabonais a permis l'enregistrement d'un produit exceptionnel significatif. Ces événements favorables à son exercice 2017 ont également permis d'accroître la rentabilité de ses fonds propres.

L'exercice 2016 avait connu un recul de l'ordre de 20% par rapport à 2015. La mise en place du concept de proximité a immédiatement inversé cette tendance. C'est ainsi qu'entre 2016 et 2017 Assinco a connu une progression de plus de 25% en termes de chiffre d'affaires, ce qui explique le gain d'une place dans le classement national de la profession. C'est la seule compagnie à avoir progressé, grâce notamment au renforcement de l'écoute proactive de ses clients. Une écoute étendue au réseau des courtiers d'Assinco afin d'initier un regain de confiance de l'ensemble des parties prenantes.

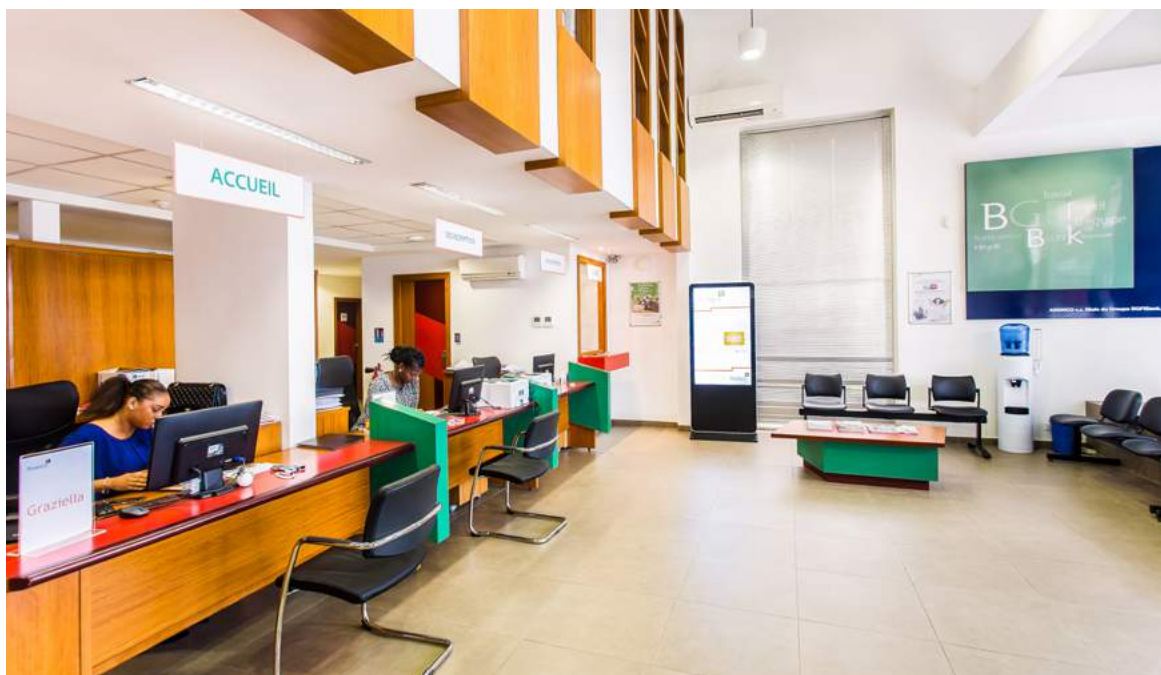
En 2017, Assinco a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 17 milliards FCFA. Dans ce contexte de reprise, il a été délégué plus de pouvoir au département du contrôle permanent, qui est devenu un département stratégique

devant permettre de mieux contrôler les opérations, les nouveaux comptes, tous les nouveaux produits qu'Assinco a créés ou qu'elle ambitionne de créer en direction de ses partenaires. Cette analyse a conduit logiquement au renforcement de ce département en termes de ressources humaines par le recrutement d'un contrôleur technique. En effet, ce département ne comprenait qu'une seule ressource au profil administratif et comptable. L'arrivée d'un assureur rattaché hiérarchiquement au responsable du contrôle permanent permet au département contrôle de couvrir l'ensemble des activités. Une complémentarité nécessaire afin de circonscrire les impacts réglementaires, financiers, comptables ainsi que les risques opérationnels générés aussi bien au moment de la création et de la signature des polices qu'au moment de la tarification et tout au long de la gestion des contrats.

RECONQUÊTE DE CLIENTS, DE PARTS DE MARCHÉ ET DE CONFIANCE

En 2017, Assinco a travaillé sur le dossier de la création de la bancassurance avec le Groupe BGFIBank. Si l'exercice ne s'est pas concrétisé par la création de nouveaux produits, en revanche, les efforts ont porté avec succès sur la conquête de nouvelles parts de marché dans les

> L'espace accueil de l'agence de Libreville



produits classiques : assurance automobile sous toutes ses formes et déclinaisons, c'est-à-dire garanties dommages facultatives et obligatoires mais aussi assurance santé et assurance incendie.

En conclusion, 2017 aura été l'année de la reconquête : reconquête de parts de marché, de la confiance et de l'image de marque.

Pour les années à venir, l'ambition d'Assinco est de consolider les acquis de 2017 en termes de portefeuille clients, de proactivité, de rang au niveau du marché des assurances et de performances financières, afin de continuer à progresser sûrement et fermement.

Les perspectives d'innovations sont nombreuses, notamment à travers le développement de la bancassurance et autres synergies avec toutes les entités du Groupe BGFIBank.

Deux clients d'Assinco témoignent de la qualité des services rendus

LES ÉLÉMENTS FRANÇAIS AU GABON

Les Éléments Français au Gabon (EFG), armées de Terre, de Mer, de l'Air et gendarmerie (Prévôté), sont positionnés au Gabon en vertu des accords signés en 2014 entre les gouvernements gabonais et français.

Leur rôle et mission est de former aux métiers et de transmettre les techniques militaires dans tous les domaines (combat, secours, soutien, transmissions, logistique, etc.) aux armées gabonaises, mais également aux armées des pays composant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Assinco assure à titre privé les membres du personnel des EFG (habitation, responsabilité civile, véhicules automobiles), mais aussi les clubs artistiques et sportifs des EFG et occasionnellement des activités ou transports organisés par l'action sociale des armées.

Selon Jacques-Marie Carlhant, conseiller technique de service social, responsable de l'échelon social interarmées pour les éléments français au Gabon, placé auprès du général commandant les forces au sein du camp de Gaulle :

« L'accueil et la disponibilité des collaborateurs d'Assinco et en particulier de leur directeur d'agence, son écoute, ses conseils, sa pédagogie auprès de la clientèle rassurent. De récents événements ayant frappé la communauté militaire française (inondation de la Batterie IV le 16 février 2018) ont conforté ce sentiment par la présence de plusieurs agents d'Assinco auprès des familles. Au sein des éléments français et au regard des récentes expériences, Assinco donne une image de sérieux auprès des familles des EFG qui, lorsque l'occasion se présente, recommandent bien volontiers les services d'Assinco. »

CENTR'AFFAIRES DISTRIBUTION S.A.

Avec 180 employés et 30 années de présence, Centr'Affaires Distribution S.A. est l'un des leaders de la distribution non alimentaire au Gabon pour le meuble, l'équipement scolaire et le jouet. Le groupe possède huit magasins présents à Libreville, Port-Gentil et Oyem. Il a choisi l'offre assurantielle d'Assinco pour couvrir l'ensemble de ses risques : dommage, responsabilité civile, assurance des employés et flotte automobile.

Olivier Vesmare, directeur général adjoint, souligne à la fois les tarifs attractifs et l'accessibilité du directeur général d'Assinco. Le règlement efficace d'un récent sinistre survenu dans leur magasin du PK8 au Marché Banane a illustré ces qualités.

Les principaux indicateurs de gestion

| Les chiffres clés d'Assinco - chiffres en millions de FCFA - | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Primes émises | 17 637 | 17 390 | 13 568 | 17 563 |
| Primes acquises | 18 616 | 16 308 | 13 428 | 18 974 |
| Charge de sinistres brute | 7 878 | 6 017 | 4 603 | 10 967 |
| Charge de commissions | 2 684 | 2 273 | 1 906 | 2 834 |
| Résultat de réassurance (en faveur des réassureurs) | 4 428 | 4 923 | 4 492 | 1 219 |
| Résultat technique net | 3 625 | 3 145 | 2 425 | 3 954 |
| Résultat de placement | 952 | 957 | 691 | 500 |
| Marge des activités d'assurance (PNB) | 4 577 | 4 102 | 3 116 | 4 454 |
| Frais généraux | 3 375 | 3 384 | 3 028 | 3 635 |
| RÉSULTAT NET | 808 | 748 | 203 | 1 346 |
| Actifs de placement | 21 079 | 18 795 | 18 586 | 19 783 |
| Ratio S/P brut de réassurance | 42,32% | 35,73% | 34,28% | 57,80% |
| Ratio S/P net de réassurance | 48,24% | 48,27% | 53,60% | 48,78% |
| Coût d'acquisition | 34,20% | 32,24% | 36,37% | 36,83% |
| Rentabilité des placements | 4,52% | 5,09% | 3,72% | 2,53% |
| Taux de commissions | 15,22% | 13,07% | 14,05% | 16,14% |
| RANG MARCHÉ | 4^e | 4^e | 3^e | 2^e |
| RATIO COMBINÉ | | | | |
| → net de réassurance : S/P net + coût d'acquisition | 82,44% | 80,51% | 89,97% | 85,61% |

LA MARGE DE SOLVABILITÉ

Conformément aux dispositions du Code CIMA, en son article 433, la marge de solvabilité s'élève à (en XAF) :

Marge requise : 1 768 millions de francs CFA
Marge disponible : 13 134 millions de francs CFA

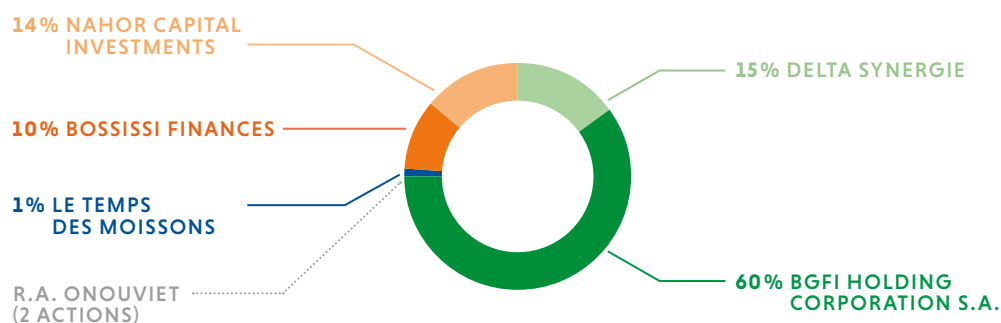
Le taux de couverture de la marge de solvabilité est de 418% avant affectation (min : 100%).

LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Conformément aux dispositions du Code CIMA, les engagements réglementés s'élèvent à 15 899 millions de francs CFA et les actifs admis en représentation s'élèvent à 17 008 millions de francs CFA, soit un taux de couverture de 124% (min : 100%). Après application des limites de dispersion, ce taux est réduit à 107%.

La composition du capital d'Assinco S.A.

Le capital de 5 milliards de francs CFA est réparti entre 6 actionnaires :



Extraits du bilan social

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Nombre d'emplois : **63**
Répartition femmes / hommes : **55% / 45%**
Ancienneté moyenne : **10 ANS**
Âge moyen : **40 ANS**
Niveau d'étude :
50% des salariés sont diplômés **BAC+ (2 À 5)**
Départ 2017 : **1 SEUL**

En 2017, treize managers, dont quatre directeurs, ont bénéficié d'une formation des managers dispensée par BBS via son partenaire du réseau Dale Carnegie.

En complément, la formation aux techniques de vente dispensée par le même partenaire a concerné dix collaborateurs, dont deux directeurs. Assinco, comme l'ensemble des filiales du Groupe BGFIBank, dédie un axe de son plan d'action à l'Excellence Humaine.

ASSINCO, COMME L'ENSEMBLE DES FILIALES
DU GROUPE BGFIBank, DÉDIE UN AXE DE SON PLAN
D'ACTION À L'EXCELLENCE HUMAINE

3 L'organisation de la gouvernance

Les organes de gouvernance



> Stephen Moussirou,
Directeur Général d'Assinco

LA DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL :
Stephen MOUSSIROU

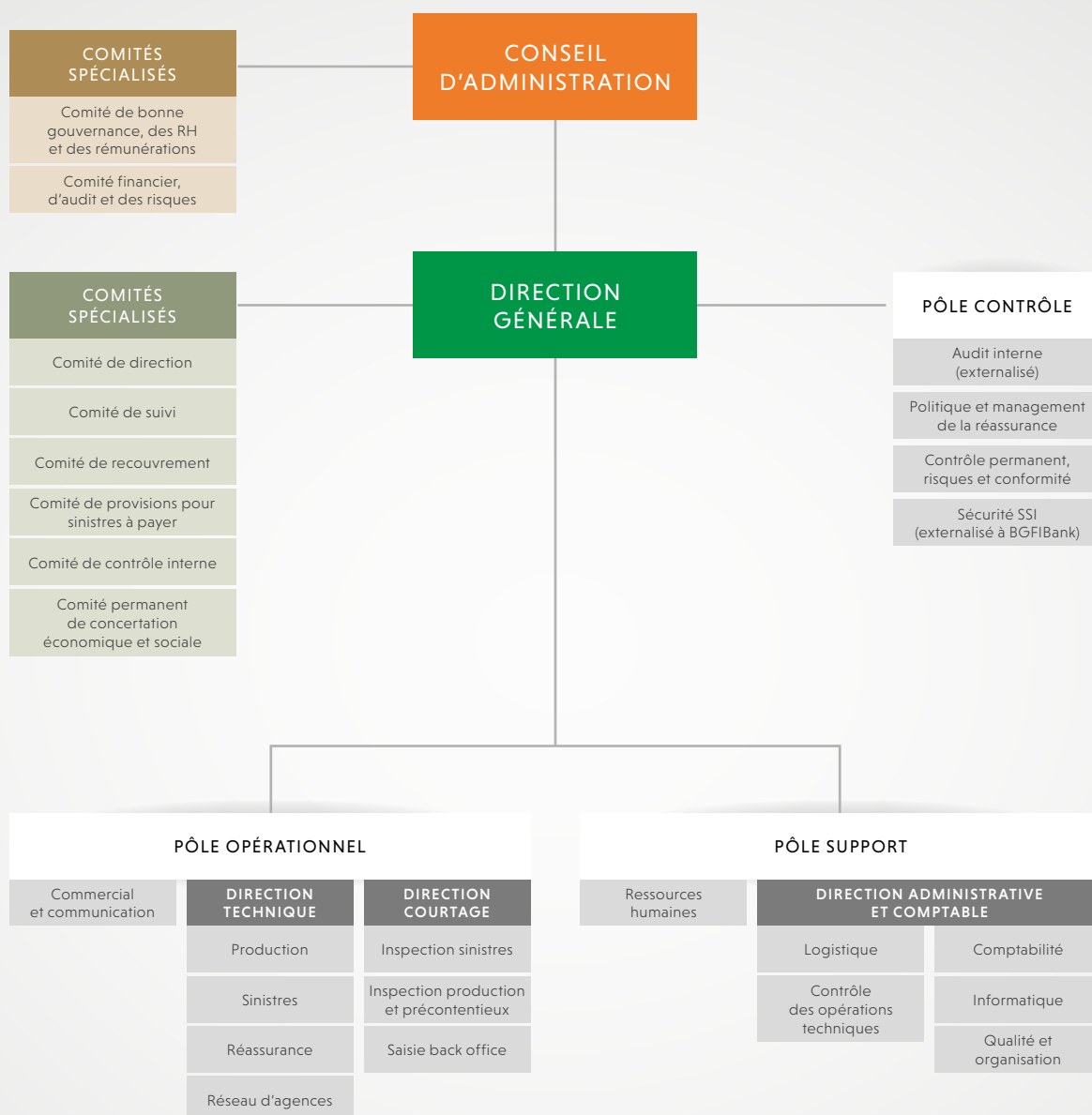
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :
Richard Auguste ONOUIET

MEMBRES :

- Claude AYO IGUENDHA
- BOSSISSI Finances,
représenté par M^{me} Aminata BA
- Delta Synergie,
représenté par M. Jérôme ANDJOUA
- NAHOR Capital,
représenté par M^{me} Henriette SAMAISSA
- BGFH Holding Corporation,
représentée par M. Ulrich MENGUE
- Emma MAISONNEUF
- Eugénie NDEDE
- Ludwine OYENI AMONI
- Henri-Claude OYIMA

L'organigramme



Les instances de gouvernance

UNE GOUVERNANCE STABLE

Le directeur général, Monsieur Stephen MOUSSIROU, est en poste depuis décembre 2016.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de dix administrateurs, et se réunit au moins à trois reprises au cours d'un exercice :

- une session au premier trimestre, pour arrêter les comptes de l'exercice précédent ;
- une session au terme du premier semestre, pour évaluer les réalisations à mi-parcours et les prévisions de clôture de l'exercice ;
- une session budgétaire en fin d'année.

Le conseil d'administration garantit la cohérence des actions de la direction générale et s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires^{*} ainsi que de l'application des décisions du conseil et recommandations des diverses missions d'audit.

L'organe de surveillance a créé des comités spécialisés, composés d'administrateurs, afin de renforcer sa mission :

- le comité Financier, d'Audit et des Risques ;
- le comité de Bonne Gouvernance, des Ressources Humaines et des Rémunérations.

L'ORGANISATION EXÉCUTIVE D'ASSINCO

La direction générale s'appuie sur les pôles suivants :

- un pôle opérationnel
- un pôle support
- un pôle contrôle

LE PÔLE OPÉRATIONNEL vient en appui de la direction générale, notamment en matière d'actions et pratiques commerciales et techniques, et réalise des prestations à destination des assurés et tiers victimes. Composition :

- la direction Technique
- la direction Courtage
- le département Production
- le département Sinistres
- le département Commercial et Développement
- le département Réassurance

LE PÔLE SUPPORT fournit les ressources nécessaires pour la réalisation des prestations envers les assurés et tiers victimes. Composition :

- la direction Administrative et Comptable
- le département Comptabilité
- le département Informatique
- le département Ressources Humaines
- le service Qualité
- le service Logistique

LE PÔLE CONTRÔLE s'assure du bon fonctionnement des activités et de la maîtrise des risques. Composition :

- le département du Contrôle Permanent
- le département du Contrôle de gestion
- les départements Conformité, Sécurité et Audit interne

Ces activités sont directement rattachées à la direction générale.

* Organe de régulation – CIMA :
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
Référentiel légal, juridique et comptable : OHADA





> Le comité de direction

> Le comité de suivi

Le fonctionnement de l'organe exécutif d'Assinco est organisé par la tenue et l'application des décisions de sept comités de la direction générale :

1. **LE COMITÉ DE DIRECTION** regroupe tous les directeurs ainsi que les fonctions stratégiques (commercial, sécurité informatique, contrôle permanent, ressources humaines). Il se réunit une fois par mois et traite de toutes les activités et résultats de la compagnie d'assurance. Il suit notamment la formation du résultat technique : respect de la politique de souscription et tarification, commissionnement des intermédiaires, sinistralité par branche et résultat de réassurance. Mais également les problématiques financières de placement, gestion de trésorerie et autres risques juridique, fiscal, réglementaire.
2. **LE COMITÉ DE SUIVI** regroupe tous les directeurs et chefs de département. Il se réunit une fois par semaine. Ce comité est une revue transversale de l'activité permettant des échanges sur le déploiement des politiques de la compagnie, le pilotage des projets, les problématiques techniques, les résultats commerciaux et financiers.
3. **LE COMITÉ DE RECOUVREMENT** regroupe tous les directeurs ainsi que le chef comptable, le responsable du Contrôle Permanent et le comptable chargé du recouvrement. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il statue sur les actions de recouvrement, provisions et annulation de primes et/ou de créances.
4. **LE COMITÉ DE PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER** regroupe tous les directeurs ainsi que les responsables et superviseurs du département Sinistres. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il analyse et gère tous les dossiers de sinistres en suspens majeurs ou présentant une importante antériorité, ainsi que les recours, impactant la charge de sinistre de la compagnie.
5. **LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE** regroupe tous les directeurs ainsi que le responsable du contrôle permanent, le responsable de l'informatique et le responsable des ressources humaines. Il se réunit une fois par trimestre, sous la supervision de la direction générale.
6. **LE COMITÉ PERMANENT DE CONCERTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE** réunit, autour de la direction générale, le responsable des ressources humaines et les délégués du personnel. Il traite les questions liées à l'épanouissement des ressources humaines et au climat social dans la compagnie. Il se réunit une fois par semestre.
7. **LE COMITÉ DE VALIDATION DES PROCÉDURES** réunit, autour de la direction générale, les fonctions qualité, ressources humaines, contrôles. Il traite les questions liées à l'organisation interne de la compagnie : qualité de l'organisation et qualité de service clients. Il se réunit une fois par semaine.

4 Le rapport financier

Le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société Assinco S.A., Libreville

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société ASSINCO S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société ASSINCO S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, ainsi que l'état annexé comprenant le résumé des principales méthodes comptables ainsi que d'autres informations complémentaires relatives aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Code des assurances de la CIMA.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du

commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et celui qui encadre le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION (ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE) RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le conseil d'administration.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Code des assurances de la CIMA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables au Gabon, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 746 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons procédé au contrôle de l'existence et de la tenue conforme du registre de titres nominatifs de la société. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur l'existence et la tenue conforme de ce registre.

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

LIBREVILLE, LE 5 AVRIL 2018

Le commissaire aux comptes :
PricewaterhouseCoopers
Anaclet Ngoua, expert-comptable agréé Cémac



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société Assinco S.A., Libreville

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application des dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTION DE FRANCHISE D'EXPLOITATION D'UNE MARQUE

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a été signée entre Assinco S.A. et BGFI Holding Corporation (BHC) le 1^{er} mai 2017. Elle est entrée en vigueur à sa date de signature avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Par cette convention, le Franchiseur (BHC) concède au Franchisé (Assinco S.A.) le droit d'exploitation de la marque « Assinco ».

L'assistance apportée par le Franchiseur concerne les domaines suivants : formation du Franchisé et des membres de son personnel, recherche et développement sur la marque, gestion et administration de la marque, communication sur la marque, entretien de la marque, maintien de la qualité du label.

La rémunération du Franchiseur est basée sur une redevance proportionnelle, payable trimestriellement, égale à 5 % de la marge brute des activités d'assurance (le résultat technique).



Aucun montant n'a été facturé à la société Assinco S.A. au titre de l'exercice 2017.

Les administrateurs concernés par cette convention : Henri-Claude Oyima, Richard Auguste Onouviet.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION D'ASSISTANCE GÉNÉRALE ET D'APPUI TECHNIQUE

Cette convention, conclue pour une (1) année et renouvelable par tacite reconduction, a été signée entre Assinco S.A. et BGFI Holding Corporation (BHC). Elle a été révisée le 1^{er} mai 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

L'assistance fournie par BHC porte sur 2 domaines : assistance générale et technique et prestations spécifiques. L'assistance générale et technique est notamment relative aux domaines suivants : management - organisation -

développement, recherche de financement, marketing et gestion commerciale, gestion comptable, audit, gestion des risques, assistance juridique et fiscale. Pour les prestations spécifiques, elles portent sur les prestations ponctuelles non expressément prévues au programme budgétaire annuel de la société Assinco.

La rémunération des prestations fournies tient compte de la complexité des services à délivrer, de l'expérience des intervenants et des délais de réalisation.

Au titre de l'exercice 2017, votre société a comptabilisé une charge de 323 millions FCFA concernant l'assistance générale et technique fournie par la société BHC.

Les administrateurs concernés par cette convention : Henri-Claude Oyima, Richard Auguste Onouviet.

LIBREVILLE, LE 5 AVRIL 2018

Le commissaire aux comptes :
PricewaterhouseCoopers
Anaclet Ngoua, expert-comptable agréé Cémac



Bilan au 31 décembre 2017

| ACTIF - chiffres en FCFA - | Montants bruts 2017 | Amortissements et provisions | Montants nets 2017 | Totaux partiels 2017 |
|---|------------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Frais et valeurs incorporelles immobilisées | 695 138 198 | 539 952 382 | 155 185 816 | |
| Terrains | 708 550 000 | | 708 550 000 | |
| Immeubles | 879 201 390 | 699 874 019 | 179 327 371 | |
| Autres immobilisations corporelles | 1 179 611 511 | 571 365 945 | 608 245 566 | |
| Immobil. en cours, avances et acomptes | 2 672 360 577 | | 2 672 360 577 | |
| Créances immobilisées | 565 815 253 | | 565 815 253 | |
| Titres de participation | 2 775 409 300 | 571 800 000 | 2 203 609 300 | |
| Bons d'équipement | | | 0 | |
| Autres titres | 7 453 494 286 | | 7 453 494 286 | |
| S/ TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | 16 929 580 515 | 2 382 992 346 | 14 546 588 169 | 14 546 588 169 |
| Provisions s/ primes | 891 682 411 | | 891 682 411 | |
| Provisions s/ sinistres | 3 843 817 557 | | 3 843 817 557 | |
| Autres provisions | 3 996 017 760 | | 3 996 017 760 | |
| PROV. TECHNIQUES S/ CESSIONS | 8 731 517 728 | 0 | 8 731 517 728 | 8 731 517 728 |
| Comptes courants des réassureurs | 4 355 044 135 | | 4 355 044 135 | |
| Comptes courants des courtiers | 589 921 860 | | 589 921 860 | |
| Créances sur les assurés | 713 891 744 | | 713 891 744 | |
| Personnel | 10 042 980 | | 10 042 980 | |
| État | 175 438 811 | | 175 438 811 | |
| Débiteur divers | 2 805 996 | | 2 805 996 | |
| Comptes de régularisation | 424 107 503 | | 424 107 503 | |
| Chèques et coupons à encaisser | 0 | | 0 | |
| Banques et chèques postaux | 6 769 782 438 | | 6 769 782 438 | |
| Caisse | 3 776 429 | | 3 776 429 | |
| S/ TOTAL RÉALISABLE DISPONIBLE | 13 044 811 896 | 0 | 13 044 811 896 | 13 044 811 896 |

TOTAL ACTIF

36 322 917 792



| PASSIF - chiffres en FCFA - | Montants nets 2017 | Totaux partiels 2017 |
|---|-----------------------|-------------------------|
| Capital appelé versé | 5 000 000 000 | |
| Capital appelé non versé | 0 | |
| Réserve légale | 1 000 000 000 | |
| Réserves sur plus-value à réinvestir | 5 739 180 000 | |
| Réserve facultative | 75 000 000 | |
| Report à nouveau | 9 868 161 | |
| S/ TOTAL FONDS PROPRES | 11 824 048 161 | 11 824 048 161 |
| Provisions pertes et charges | 0 | |
| S/ TOTAL PERTES ET CHARGES | 0 | 0 |
| Dépôts des réassureurs | 4 097 410 572 | |
| S/ TOTAL DETTES À LONG ET MOYEN TERME | 4 097 410 572 | 4 097 410 572 |
| Primes | 1 286 114 920 | |
| Sinistres | 12 982 852 347 | |
| S/ TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES | 14 268 967 267 | 14 268 967 267 |
| Compte courant des réassureurs | 1 432 258 756 | |
| Compte courant des courtiers | 1 268 462 506 | |
| Comptes courants agents assurés | 21 357 236 | |
| Personnel | 137 439 442 | |
| État | 978 773 565 | |
| Actionnaires | 30 360 293 | |
| Créditeurs divers | 237 089 210 | |
| Compte de régularisation de la gestion | 681 051 775 | |
| Chèques à encaisser | 0 | |
| Banques | 0 | |
| S/ TOTAL EXIGIBLE À MOYEN ET COURT TERME | 4 786 792 783 | 4 786 792 783 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 1 345 699 009 | 1 345 699 009 |
| 📍 TOTAL PASSIF | 36 322 917 792 | 36 322 917 792 |

Compte d'exploitation générale au 31 décembre 2017

| DÉBIT - chiffres en FCFA - | Opérations brutes | Cessions et rétrocessions | Opérations nettes |
|---|----------------------|------------------------------|-----------------------|
| CHARGES DE SINISTRES NETTES DE RECOURS | | | |
| Prestations et frais payés | 7 704 814 923 | 1 930 886 916 | 5 773 928 007 |
| À ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice | 12 982 852 347 | 7 839 835 319 | 5 143 017 029 |
| À déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice | 9 721 144 658 | 4 324 965 356 | 5 396 179 301 |
| Prestations et frais de l'exercice | 10 966 522 613 | 5 445 756 878 | 5 520 765 735 |
| Charges de commissions | 2 833 734 020 | 991 203 480 | 1 842 530 540 |
| AUTRES CHARGES | | | |
| Frais du personnel | 1 046 472 137 | | |
| Impôts et taxes | 463 050 858 | | |
| Travaux, fournitures et services extérieurs | 1 132 270 175 | | |
| Transports et déplacement | 58 590 134 | | |
| Frais divers de gestion | 526 516 468 | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | 408 205 737 | | |
| Autres charges de l'exercice | 3 635 105 509 | | |
| Commissions et autres charges | 6 468 839 529 | 991 203 480 | 5 477 636 049 |
| Charges de placements sur titres | | | 23 514 645 |
| Frais financiers sur immeubles de placement | | | 2 053 789 |
| Autres frais | | | 0 |
| Dotations aux amortissements des valeurs de placement | | | 237 000 000 |
| SOLDE CRÉDITEUR | | | 819 228 063 |
| TOTAL | | | 12 080 198 281 |

CRÉDIT

- chiffres en FCFA -

| | Opérations brutes | Cessions et rétrocessions | Opérations nettes |
|--|----------------------|------------------------------|----------------------|
| PRIMES | | | |
| Primes et accessoires (nets d'annulations) | 17 562 776 807 | 6 573 390 480 | 10 989 386 327 |
| À ajouter : provisions de primes à l'ouverture de l'exercice | 2 696 979 216 | 2 029 363 665 | 667 615 551 |
| À déduire : provisions de primes à la clôture de l'exercice | 1 286 114 921 | 946 522 002 | 339 592 918 |
| Primes de l'exercice | 18 973 641 103 | 7 656 232 146 | 11 317 408 960 |
| <hr/> | | | |
| Produits des placements sur titres | 161 177 250 | | |
| Produits financiers sur immeubles de placement | 6 126 375 | | |
| Autres produits | 570 372 350 | | |
| <hr/> | | | |
| AUTRES PRODUITS | | | |
| Subventions d'exploitation | | | |
| Produits accessoires | 25 113 346 | | |
| <hr/> | | | |
| Travaux faits par l'entreprise pour elle-même | | | |
| Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice | 0 | | |

 TOTAL

12 080 198 281

Compte général de pertes et profits au 31 décembre 2017

DÉBIT

- chiffres en FCFA -

| | |
|---|---------------|
| Pertes d'exploitation de l'exercice | |
| Pertes sur exercices antérieurs | 373 957 275 |
| Provisions pour moins-values, à la clôture de l'exercice | |
| Pour garantie des moins-values sur titres gérés | |
| Pour dépréciation des immobilisations et titres | |
| Dotation de l'exercice aux réserves diverses à l'étranger (à détailler) | |
| Dotation de l'exercice aux réserves réglementaires | |
| Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement | |
| Fonds d'établissement constitué | |
| Réserve pour fluctuations de change | |
| Dotation aux provisions pour pertes | |
| Dotation aux provisions pour dépréciation | |
| Pertes exceptionnelles | |
| Moins-values sur cessions d'éléments d'actif | |
| Pertes de change | |
| Sur cessions de monnaies étrangères | |
| Sur conversion de monnaies étrangères | |
| Subventions exceptionnelles accordées | |
| Autres pertes | |
| Impôts sur les bénéfices | 489 591 900 |
| BÉNÉFICE OU EXCÉDENT NET TOTAL | |
| → Solde créditeur | 1 345 699 040 |
| TOTAL | 2 209 248 215 |



CRÉDIT

- chiffres en FCFA -

| | |
|---|---------------|
| Profits d'exploitation de l'exercice | 819 228 063 |
| Profits sur exercices antérieurs | 1 294 720 702 |
| Provisions pour moins-values, à l'ouverture de l'exercice | |
| Pour garantie des moins-values sur titres gérés | |
| Pour dépréciation des immobilisations et titres | |
| Reprise sur provisions antérieures | 78 599 450 |
| Utilisation de provisions précédemment constituées pour couvrir des pertes sur exercices antérieurs et des pertes exceptionnelles | |
| Profits exceptionnels | |
| Plus-values sur cessions d'éléments d'actif | 16 700 000 |
| Profits de change | |
| Sur cessions de monnaies étrangères | |
| Sur conversions de monnaies étrangères | |
| Profits résultant de subventions d'équipement | |
| Subventions d'équilibre reçues | |
| Autres profits | |

PERTES OU INSUFFISANCE NETTE TOTALE

→ Solde débiteur

 TOTAL

2 209 248 215

Les engagements réglementés et leur couverture – dommage

- chiffres en FCFA -

I – MONTANT DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET LEUR COUVERTURE – DOMMAGE

| | |
|--|-----------------------|
| Provisions pour risques en cours | 1 286 114 921 |
| Provisions pour sinistres à payer | 12 982 852 347 |
| Provisions mathématiques | 0 |
| Autres provisions techniques | 0 |
| Autres engagements réglementés | 1 630 033 485 |
| ➤ TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS | 15 899 000 753 |

| II – ACTIFS REPRÉSENTATIFS | Prix d'achat ou de revient | Valeur de réalisation | Valeur de couverture |
|--|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Obligations et autres valeurs d'État | 3 089 000 000 | 3 089 000 000 | 3 089 000 000 |
| Obligations des organismes internationaux | 128 780 000 | 128 780 000 | 128 780 000 |
| Obligations des institutions financières | 3 950 000 000 | 3 950 000 000 | 1 589 900 075 |
| Autres obligations | 0 | 0 | 0 |
| Actions cotées | 0 | 0 | 0 |
| Actions des entreprises d'assurance | 1 315 012 500 | 1 315 012 500 | 1 315 012 500 |
| Actions et obligations des sociétés commerciales | 1 174 311 086 | 1 174 311 086 | 1 174 311 086 |
| Actions des sociétés d'investissement | 0 | 0 | 0 |
| Droits réels immobiliers | 3 351 774 702 | 3 351 774 702 | 3 351 774 702 |
| Prêts garantis | 0 | 0 | 0 |
| Prêts hypothécaires | 0 | 0 | 0 |
| Autres prêts | 0 | 0 | 0 |
| Dépôts en banque | 6 773 558 867 | 6 773 558 867 | 6 359 600 301 |
| SOUS-TOTAL 1 – ENSEMBLE DES VALEURS MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES ASSIMILÉES | 19 782 437 155 | 19 782 437 155 | 17 008 378 664 |
| Avances sur contrat des sociétés vie | 0 | 0 | 0 |
| Recours admis (règlement n° 0001/PCMA/CE/SG/CIMA/2003) | 0 | 0 | 0 |
| Primes ou cotisations de moins de 3 mois des sociétés vie | 0 | 0 | 0 |
| Primes ou cotis. de moins d'un an des stés accident sauf transport | 0 | 0 | 0 |
| Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports | 0 | 0 | 0 |
| Créances sur les réassureurs garanties par nantissement | 0 | 0 | 0 |
| Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport | 0 | 0 | 0 |
| Créances sur les cédants | 0 | 0 | 0 |
| SOUS-TOTAL 2 – ENSEMBLE DES AUTRES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION | 0 | 0 | 0 |
| ➤ TOTAL DES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION | 0 | 0 | 17 008 378 664 |
| Taux de couverture avant dispersion | | | 124,43 % |
| Taux de couverture après dispersion | | | 106,98 % |



Calcul de la marge de solvabilité – dommage

- chiffres en FCFA -

| ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS (article 337-1) | Année 2015 | Année 2016 | Année 2017 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1) Capital social versé ou fonds d'établissement constitué | 5 000 000 000 | 5 000 000 000 | 5 000 000 000 |
| 2) La moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser pour fonds d'établissement | 0 | 0 | 0 |
| 3) Emprunt pour fonds social complémentaire | 0 | 0 | 0 |
| 4) Réserves réglementaires ou libres | 500 000 000 | 875 000 000 | 1 075 000 000 |
| 5) Bénéfices reportés et de l'exercice | 755 019 962 | 209 868 276 | 1 355 567 201 |
| 6) Plus-values sur éléments d'actifs | 5 739 180 000 | 5 739 180 000 | 5 739 180 000 |
| 7) Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés | 0 | 0 | 0 |
| 8) Droits d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles | 0 | 0 | 0 |
| 9) TOTAL (1+2+3+4+5+6+7+8) | 11 994 199 962 | 11 824 048 276 | 13 169 747 201 |
| 10) Pertes reportées et de l'exercice | 0 | 0 | |
| 11) Amortissement restant à réaliser sur frais d'établissement et de développement | 38 404 543 | 37 230 127 | 35 485 561 |
| 12) Amort. restant à réaliser sur immobilisations incorporelles | 1 814 183 | 0 | 0 |
| 13) TOTAL (10 + 11 + 12) | 40 218 726 | 37 230 127 | 35 485 561 |
| 14) MARGE DISPONIBLE (9 - 13) | 11 953 981 236 | 11 786 818 149 | 13 134 261 640 |

| CALCUL RÉGLEMENTAIRE | Année 2015 | Année 2016 | Année 2017 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| Méthode des primes (article 337-2 a) | | | |
| a) Primes émises nettes d'annulations | 17 389 760 191 | 13 568 450 798 | 17 562 776 807 |
| b) Charges de sinistre nettes de réassurance | 3 684 678 274 | 3 982 888 830 | 5 520 765 735 |
| c) Charges de sinistre brutes de réassurance | 6 017 668 475 | 4 603 494 073 | 10 966 522 613 |
| d) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%) | 61,23% | 86,52% | 50,34% |
| e) Montant de primes retenu (a x 20%) | 3 477 952 038 | 2 713 690 160 | 3 512 555 361 |
| f) MARGE MINIMALE (e x d) | 2 129 584 633 | 2 347 852 751 | 1 768 290 274 |
| Méthode des sinistres (article 337-2 b) | | | |
| g) Charges de sinistre brutes des 3 dernières années | 19 464 860 197 | 18 498 876 057 | 21 587 685 161 |
| h) Charges de sinistre moyennes (g/3) | 6 488 286 732 | 6 166 292 019 | 7 195 895 054 |
| i) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%) | 61,23% | 86,52% | 50,34% |
| j) Montant de charge de sinistre retenu (h x 25%) | 1 622 071 683 | 1 541 573 005 | 1 798 973 763 |
| k) MARGE MINIMALE (j x i) | 993 210 629 | 1 333 750 800 | 905 639 195 |
| l) MARGE À RETENIR (si k > f alors k sinon f) | 2 129 584 633 | 2 347 852 751 | 1 768 290 274 |

| DÉTERMINATION DE LA MARGE | Année 2015 | Année 2016 | Année 2017 |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| m) SURPLUS DE MARGE (12 - l) | 9 824 396 603 | 9 438 965 397 | 11 365 971 366 |
| n) DÉFICIT DE MARGE (l - 12) | 0 | 0 | 0 |

5 Les réseaux d'Assinco

RÉASSUREURS ET PARTENAIRES INTERNATIONAUX

RÉASSUREURS CESSIONS LÉGALES



RÉASSUREURS INTERNATIONAUX



PARTENAIRES



INTERMÉDIAIRES AU GABON

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Alliance | GECAR / OLEA Gabon |
| Ascoma Gabon | Gras Savoye Willis |
| Assureurs Conseils Réunis (ACR) | La Ruche Excellence |

MEMBRES DU RÉSEAU GLOBUS

| | |
|----------------------|---|
| Algérie | SALAMA ASSURANCES |
| Angola | A MUNDIAL SEGUROS |
| Bénin | L'AFRICAIN DES ASSURANCES |
| Botswana | PHOENIX |
| Burkina Faso | SONAR IARD |
| Burundi | BICOR S.A. |
| Cameroun | ACTIVA ASSURANCES |
| Congo Brazzaville | ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO |
| Côte d'Ivoire | LA LOYALE ASSURANCES |
| Égypte | ORIENT TAKAFUL INSURANCE |
| Érythrée | NATIONAL INSURANCE CORPORATION OF ERITREA |
| Gabon | ASSINCO |
| Gambie | ROYAL INSURANCE |
| Ghana | ACTIVA INTERNATIONAL INSURANCE |
| Guinée équatoriale | L'AFRICAIN DES ASSURANCES |
| Guinée | UGAR - ACTIVA ASSURANCES |
| Île Maurice | MAURITIUS UNION ASSURANCE |
| Kenya | JUBILEE |
| Liberia | ACTIVA INTERNATIONAL INSURANCE |
| Madagascar | ARO |
| Malawi | GENERAL ALLIANCE INSURANCE LIMITED |
| Mali | LAFIA |
| Maroc | ATLANTA |
| Mauritanie | N.A.S.R. |
| Mozambique | GLOBAL ALLIANCE SEGUROS INSURANCE |
| Niger | N.I.A. |
| Nigeria | LEADWAY |
| Ouganda | JUBILEE |
| Rwanda | RADIANT |
| São Tomé-et-Principe | SAT |
| Sénégal | SALAMA ASSURANCES |
| Sierra Leone | ACTIVA INTERNATIONAL INSURANCE |
| Soudan | UNITED INSURANCE COMPANY |
| Soudan du Sud | NEW SUDAN INSURANCE COMPANY |
| Tanzanie | JUBILEE |
| Tchad | STAR |
| Togo | FIDELIA ASSURANCES |
| Tunisie | COMAR |
| Zambie | PHOENIX |
| Zimbabwe | NICOZ DIAMOND |



**JE SUIS SEREIN,
MON ASSUREUR S'OCCUPE DE TOUT.**



VISITEZ NOUS SUR
WWW.ASSINCO-SA.COM >

Le risque maîtrisé, l'avenir assuré

Éditeur responsable : direction générale d'Assinco
Conception et production : M&C.M sprl – www.mcmanagement.be
Graphisme et mise en page : une collaboration M&C.M et
De Visu Digital Document Design S.A. – www.devisu.com
Rédaction : Philippe Fourny avec la participation de Marc Everaert
et l'input de cadres et dirigeants d'Assinco
Photos : sources diverses Assinco

© Juin 2018



Filiale du Groupe BGFIBank

Immeuble Concorde
Boulevard de l'Indépendance
BP7812, Libreville – Gabon

www.assinco-sa.com